



DEVELOPPER L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

CONTRATS LOCAUX DE SANTE

PREVENTION SANTE PAR LE
DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES
ET SPORTIVES

ENJEUX

Développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

La pratique sportive des personnes en situation de handicap est encore aujourd'hui sujette à des freins dans son développement. Dans l'état des lieux régional des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) pointe du doigt plusieurs problématiques récurrentes au développement de ce que l'on appelle les « parasports » :

1. Un éclatement structurel de l'écosystème

Le paysage des parasports est caractérisé par un éclatement structurel, consécutif tant d'un héritage historique que de la place du handicap dans la société. Les acteurs sportifs, institutionnels, médico-sociaux, collectivités... sont en mesure de proposer des activités sportives à des personnes en situation de handicap, chacun à leur échelle d'institution et/ou de territoire. Il est plus complexe d'appréhender les réalités dans un univers si varié. Il n'existe pas d'analyse globale du développement des parasports qui intègre cette diversité tout comme il est particulièrement difficile de faire coopérer autant d'acteurs si différents.

2. Une sous-pratique sportive identifiée

Si les données ne permettent pas de caractériser objectivement la pratique sportive par les personnes en situation de handicap, il existe un consensus des acteurs pour souligner qu'elle demeure limitée. Les chiffres montrent qu'environ 7% des allocataires (AAH + AEEH) ont souscrit à une licence sportive auprès des acteurs spécifiques (Handisport et Sport Adapté) dans les Pays de la Loire en 2020-2021, ce qui reste peu comparativement à la pratique du sport au sein de la population générale.

3. Une nécessité de mieux accompagner individuellement l'utilisateur en situation de handicap dans ses choix sportifs en proximité de son lieu de vie.

Les usagers paraissent nombreux à nécessiter un accompagnement individualisé vers la pratique sportive, tant en ce qui concerne la connaissance de l'écosystème parasportif tel qu'il est composé aujourd'hui et des possibilités de pratique qui s'offrent à eux que d'accompagnement personnalisé dans la découverte de pratique. En parallèle de cela, encore trop de personnes en situation de handicap s'auto-censurent dans leur désir de pratique sportive. Il y a aujourd'hui toujours la nécessité de communiquer auprès des usagers (et de leur entourage personnel comme professionnel) sur l'intérêt et la possibilité du sport dans un parcours de vie.

4. L'importance de former les acteurs sportifs (dirigeants comme éducateurs) à devenir des clubs « para-accueillants »

Proposer aux clubs sportifs de proximité un premier niveau de formation pour qu'ils soient en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap dans leur structure demeure un enjeu crucial pour favoriser l'accès de tous au sport en proximité du lieu de vie des personnes.

Document-référence : *Etat des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire, CPSF, Juillet 2021.*

Disponible ici : <https://france-paralympique.fr/actualite/les-etats-des-lieux-des-referents-paralympiques-territoriaux-disponibles/> ou sur demande auprès du Référent Paralympique Territorial des Pays de la Loire (voir fiche « documents et contacts utiles »).

DEMARCHE

Mobiliser l'échelon intercommunal dans le développement du parasport

La nécessité de mobiliser les collectivités dans le développement du parasport fait l'unanimité parmi les acteurs du monde du sport-handicap. Les communes et intercommunalités, par leur proximité avec les pratiquants potentiels, mais aussi leur rôle fondamental en matière d'équipements sportifs ou de soutien aux clubs, possèdent un rôle déterminant.

C'est pourquoi le CPSF a formalisé un guide complet à destination des élus au sport du bloc communal, afin de leur permettre de se lancer sur la thématique et d'en comprendre les enjeux.

Document-référence : *Guide des parasports pour les élus au sport, CPSF, 2022.*

Disponible ici : <https://indd.adobe.com/view/df411eb-2dcb-4861-bd59-6bfb2043f4de> ou sur demande auprès du Référent Paralympique Territorial des Pays de la Loire (voir fiche « documents et contacts utiles »).

Ce guide doit constituer le fil rouge de votre réflexion. Les fiches actions rédigées ci-après en constituent un complément pour agir à l'échelle intercommunale.

L'ARS possède un levier (les Contrats Locaux de Santé, contractualisés avec les EPCI, comprenant un volet « prévention ») qui permet d'inciter à la **mise en œuvre d'actions concrètes en matière de « prévention santé par le sport »**. Par ailleurs, il existe sur le territoire ligérien des **exemples sur lesquels s'appuyer** : intercommunalités ayant déjà mis en œuvre des actions parasportives, d'autres acteurs qui possèderaient des dispositifs utiles pour l'échelon intercommunal, etc.

Vous trouverez ci-après 10 fiches-actions, fruit d'un travail partenarial entre l'Agence Régionale de Santé et le Référent Paralympique Territorial des Pays de la Loire. Ce document a été réalisé au sein d'un groupe de travail composé de l'ARS, du CPSF, de délégations territoriales de l'ARS, d'intercommunalités et d'acteurs externes ciblés (comme le CDOS85 par exemple), qui ont mis en place des actions parasportives aux échelles intercommunales et qui ont pu partager leur expérience de terrain pour enrichir les actions proposées.

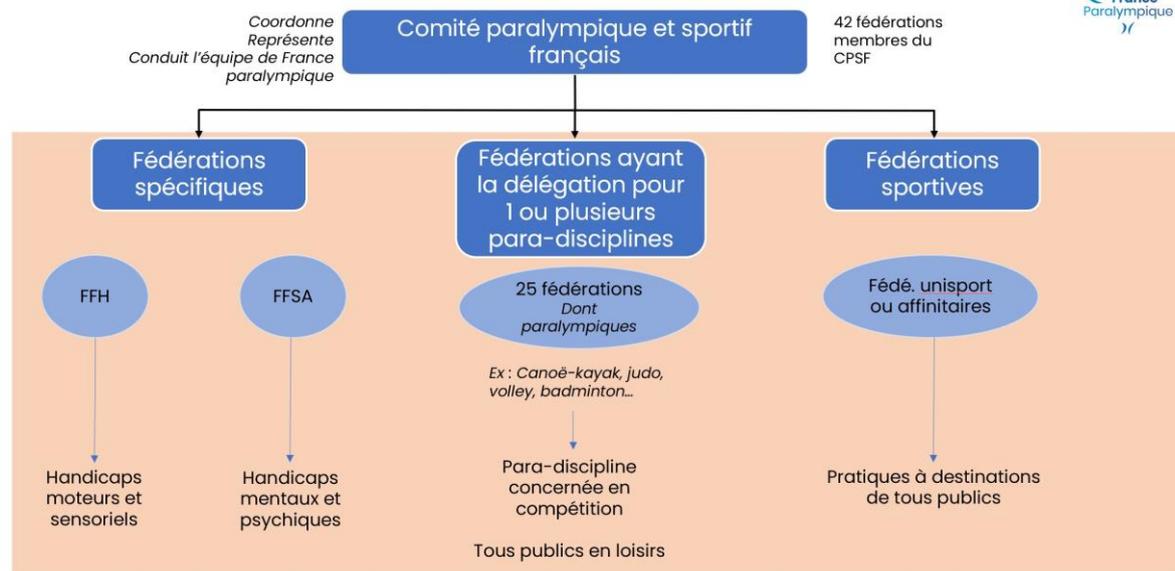
Ces actions ont vocation à être présentées « clé en main » pour une mise en œuvre sur vos territoires respectifs. Elles sont rédigées dans un ordre progressif, et recouvrent un nombre important de thématiques : connaissance de l'offre parasportive sur le territoire, construction de passerelles entre offre sportive et demande individuelle des personnes en situation de handicap, appui à la formation/sensibilisation des professionnels et bénévoles qui œuvrent autour des personnes en situation de handicap...

Elles ne constituent pas une injonction à faire, mais sont bien des **propositions** d'actions, qu'il vous reviendra de mettre en œuvre et/ou de prioriser dans votre territoire intercommunal, pour que chaque personne en situation de handicap de votre territoire puisse, demain, avoir accès au sport de son choix en proximité de chez elle.

COMPRENDRE

L'écosystème parasportif aujourd'hui

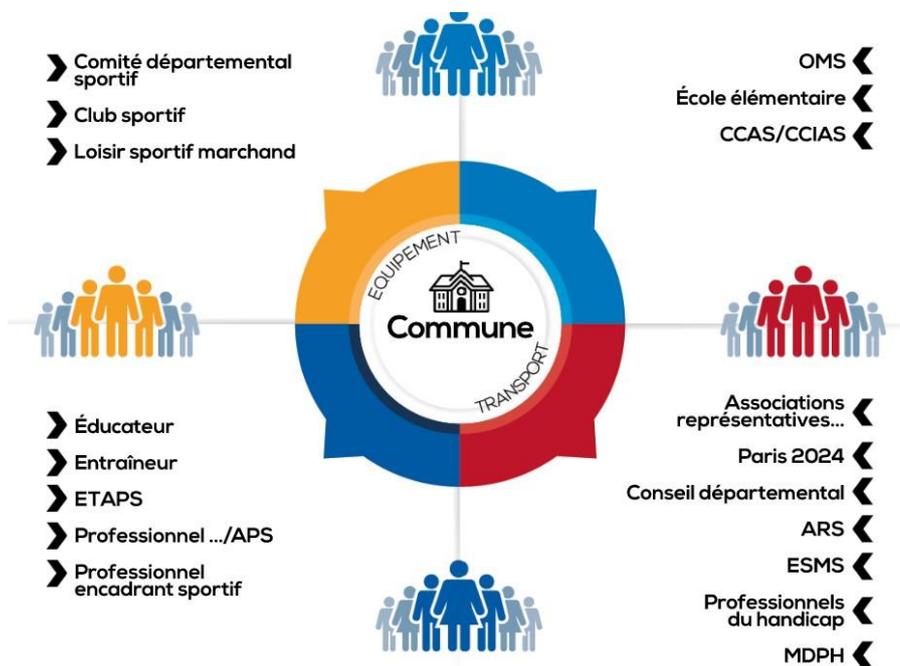
Les parasports : de multiples acteurs...



*FFH : Fédération Française Handisport

*FFSA : Fédération Française du Sport Adapté

Le réseau des acteurs locaux, avec lesquels il vous faudra créer des synergies :



Infographie issue du *Guide des parasports pour les élus au sport* (CPSF, 2022).

Quelques marqueurs temporels utiles sur lesquels s'appuyer pour mener des actions :

- 8 octobre 2023 : Journée Paralympique à Paris
- Novembre : Semaine Européenne pour L'emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)
- 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées
- 3 au 8 avril 2023 : Semaine Olympique et Paralympique 2023 (thématique 2023 : inclusion)
- 23 juin : Journée Olympique

DOCUMENTS & CONTACTS UTILES

Documents

- Le guide des parasports à destination du bloc communal/intercommunal : <https://indd.adobe.com/view/dfe411eb-2dcb-4861-bd59-6bfb2043f4de>

Il comprend notamment des éléments de compréhension sur l'écosystème parasportif et sur les enjeux liés au développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap, ainsi que des éléments de sémantique sur les termes communément utilisés (paralympique, parasport, handisport, sport adapté...)

- *L'Etat des lieux de la pratique sportive des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire* (CPSF, 2021), à télécharger ici : <https://france-paralympique.fr/actualite/les-etats-des-lieux-des-referents-paralympiques-territoriaux-disponibles/>

Il permet d'avoir une vision macro à l'échelle des Pays de la Loire de l'état de la pratique sportive des personnes en situation à date, et donne des pistes d'actions à mettre en œuvre pour la développer.

- Les Contrats Locaux de Santé : kézako ?

RAPPEL : Un contrat local de santé est un contrat signé entre les Agences régionales de santé (ARS) et une intercommunalité. Les contrats locaux de santé constituent l'une des mesures issues de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009. Par l'institution d'une démarche participative entre les différents acteurs du territoire concerné, ils visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. *Plus d'informations ici :* <https://www.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante>

Contacts utiles & Personnes-ressources

- Anthony GUIDOUX, Référent Paralympique Territorial des Pays de la Loire pour le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) : a.guidoux@france-paralympique.fr / 07.61.32.70.95
- Les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé qui coordonnent notamment les Contrats Locaux de Santé : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/le-contrat-local-de-sante-cls>

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'ensemble des fiches-actions proposées. Un indicateur de couleur vous est proposé pour estimer la facilité de mise en œuvre de l'action concernée. La légende est la suivante :

	Rapide à mettre en œuvre / impact sur la pratique potentiellement moins rapidement visible mais structurant à long terme
	Long à mettre en œuvre / impact sur la pratique potentiellement moins rapidement visible mais structurant à long terme
	Long à mettre en œuvre / impact sur la pratique potentiellement rapidement visible
	Rapide à mettre en œuvre / impact sur la pratique potentiellement rapidement visible

RESUME DES ACTIONS PROPOSEES POUR DEVELOPPER LE PARASPORT DANS VOTRE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

PREVENTION SANTE PAR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AUPRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

PRE-REQUIS : Réaliser un diagnostic territorial de l'existant (étapes indispensables pour enclencher un plan d'action efficace et proche des besoins de la population)

Etape de diagnostic n°1 : Recueillir les besoins de la population en situation de handicap en matière de pratique sportive

ACTION 3.1	Identifier les publics en situation de handicap et diffuser un questionnaire auprès d'eux afin de recueillir leurs attentes et besoins en matière de pratique parasportive
-------------------	--

Etape de diagnostic n°2 : Contribuer à la visibilité de l'offre sportive sur le territoire intercommunal

ACTION 3.2	Identifier les clubs para-accueillants dans les communes qui composent les EPCI et inciter à leur référencement sur le handiguide des sports
-------------------	--

Exemples d'actions à mener :

Objectif opérationnel : Favoriser la rencontre entre les populations de handicap et l'offre sportive du territoire, et l'accompagnement des PSH dans la pratique sportive

ACTION 3.3	Organiser des moments d'acculturation à la possibilité de la pratique sportive auprès des populations en situation de handicap (Ciné-débats, témoignages...) en favorisant le partage d'expérience avec des parasportifs si possible
-------------------	--

ACTION 3.4	Construire une cellule d'orientation et d'accompagnement des usagers en situation de handicap vers les acteurs sportifs du territoire ET/OU valoriser les dispositifs d'accompagnement individuels existants sur le territoire
-------------------	--

ACTION 3.5	Coordonner la mise en place de moments de découverte de la pratique sportive (ateliers) en lien avec les acteurs sportifs du territoire
-------------------	---

ACTION 3.6	Accentuer les liens entre les établissements médico-sociaux et clubs sportifs du territoire & participer à l'intégration du sport comme un axe privilégié d'actions au sein des Etablissements Médico-Sociaux du territoire
-------------------	---

Objectif opérationnel : Contribuer à sensibiliser / former en continu l'ensemble des acteurs du territoire en prise avec la thématique parasportive : clubs sportifs, aidants professionnels, communes...

ACTION 3.7	Sensibiliser les professionnels du travail social (auxiliaires de vie, Aide Médico Psychologique, accompagnants éducatif et social, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux au sein des MDPH/MDA...) du territoire à la pratique parasportive
-------------------	--

ACTION 3.8	Participer à la mobilisation des communes sur le parasport, notamment par l'intermédiaire de la diffusion du guide CPSF à destination des collectivités locales
-------------------	---

ACTION 3.9	Sensibiliser les communes à l'accessibilité universelle des équipements sportifs
-------------------	--

ACTION 3.10	Contribuer à sensibiliser les clubs sportifs du territoire intercommunal à devenir « para-accueillants »
--------------------	--

ACTION 3.1 : Identifier les publics en situation de handicap et leurs attentes et besoins en matière de pratique parasportive

<p>Rappel des constats Contexte</p>	<p>La question de l'absence de données statistiques sur les personnes en situation de handicap en France demeure un sujet largement dénoncé par différents rapports. Quantifier le nombre de personnes en situation de handicap est par exemple un exercice qui en soi paraît difficile, tant les chiffres peuvent varier d'une source à l'autre.</p> <p>Par ailleurs, spécifiquement dans le cadre du sport, faute de données fiables ou exploitables, il n'est pas possible de quantifier le nombre de pratiquants, fussent-ils licenciés d'une fédération sportive. Hormis la FFH ou la FFSA, rares sont les fédérations qui dénombrent leurs pratiquants en situation de handicap, pour de multiples raisons. En dehors du champ fédéral, la quantification des pratiquants est encore plus ardue.</p> <p>Il est donc important de pouvoir connaître la population en situation d'un bassin de vie donné, et d'identifier ses attentes vis-à-vis de la pratique sportive.</p>
<p>Modalités d'actions</p>	<p>Construire et diffuser un questionnaire à destination des PSH sur le territoire pour connaître notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur lieu de vie - Leur situation de handicap et leurs contraintes - Leur pratique sportive si elle existe - Leur envie de pratique sportive et leurs attentes à ce sujet le cas échéant - Les facteurs qui freinent leur désir/possibilité de pratique sportive
<p>Population cible</p>	<p>PSH Accompagnateurs des PSH (aidants professionnels, ASH...)</p>
<p>Partenariats / Acteurs à mobiliser</p>	<p>En lien avec le milieu médico-social Partenariat privilégié avec les CCAS/CIAS pour diffusion auprès des publics MDPH/MDA CAF</p>
<p>Ressources et/ou supports mobilisables</p>	<p>Questionnaire-type</p> <p>Relais d'information auprès du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouve ton parasport : https://trouvetonparasport.france-paralympique.fr/#/ • Handiguide des sports : https://www.handiguide.sports.gouv.fr/

<p>Bonne pratique pour s'inspirer</p>	<p>La Communauté d'agglomération « Terres de Montaigu », en Vendée (85), mène actuellement une démarche de diagnostic dans le cadre de la mise en œuvre de son plan « Familles et Santé ». Dans ce cadre, ils ont d'abord interrogé la MDPH sur le nombre de personnes en situation de handicap présentes sur le territoire (196 enfants allocataires, 404 adultes, 1900 personnes reconnues travailleurs en situation de handicap par exemple).</p> <p>La collectivité a ensuite lancé une enquête à l'échelle du territoire, afin de connaître les attentes et besoins en matière d'accessibilité aux services du territoire (mobilité, numérique, participation à la vie locale, mais aussi accès à la culture et aux pratiques sportives).</p> <p>Ce travail devrait permettre à la collectivité de mieux cerner les besoins des personnes en situation de handicap en matière d'accès au sport, et de proposer des actions adaptées aux besoins de sa population dès 2023.</p>
<p>Facilité de mise en œuvre</p>	<p></p>

ACTION 3.2 : Identifier et rendre visible les clubs para-accueillants des communes qui composent l'EPCI

<p>Rappel des constats Contexte</p>	<p>La difficile lisibilité de l'offre sportive para-accueillante est un des freins majeurs observé dans le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Vers qui me tourner ? Comment rendre visible les clubs para-accueillants du territoire ?</p> <p>Un annuaire unique en ligne, le Handiguide des Sports, porté par le ministère des Sports, existe mais il est aujourd'hui sous-utilisé par les structures, y compris celles dont la capacité d'accueil de personnes en situation de handicap est prouvée depuis de nombreuses années.</p> <p>Il est donc important de contribuer à ce référencement des structures para-accueillantes sur le territoire, à leur référencement sur le handiguide des sports, et à communiquer cette offre directement auprès du public en situation de handicap.</p>
<p>Modalités d'actions</p>	<p>Identifier avec les communes l'ensemble des clubs sportifs du territoire qui :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Accueillent déjà des PSH (2) Ont émis la volonté d'en accueillir et ont réalisé des actions en ce sens (formalisation d'un projet, journées-découvertes, formation des éducateurs, acquisition éventuelle de matériel, autres...) (3) Ont émis la volonté d'en accueillir mais n'ont à ce stade rien engagé (4) N'ont pas de perspective d'accueil à court ou moyen terme (volonté, moyens...) <p>Identifier les freins à l'accueil dans les clubs.</p> <p>Apporter des solutions adaptées aux clubs, en partant de leurs besoins, à l'aide des dispositifs existants.</p>
<p>Population cible</p>	<p>Clubs sportifs du territoire (dirigeants comme éducateurs) Milieu sportif privé</p>
<p>Partenariats / Acteurs à mobiliser</p>	<p>En lien avec les communes (service sport et/ou Office Municipal des Sports quand il existe ; service économie pour les salles privées) et leurs clubs sportifs</p>
<p>Ressources et/ou supports mobilisables</p>	<p>Questionnaire-type ou entretiens qualitatifs avec les clubs</p> <p>Relais d'information auprès des clubs sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Handiguide des sports : https://www.handiguide.sports.gouv.fr/ • Outil de recherche des dispositifs de financement du parasport : https://financements.france-paralympique.fr/ • Le projet « ESMS x Clubs » du CPSF : https://france-paralympique.fr/esms-x-clubs/

<p>Bonne pratique pour s'inspirer</p>	<p>Dans la continuité de son diagnostic de territoire (voir fiche-action précédente), la Communauté d'agglomération « Terres de Montaigu », en Vendée (85), a également pris le temps de réaliser une enquête auprès de ses clubs sportifs pour connaître leur niveau d'implication sur le parasport.</p> <p>Les résultats de l'enquête ont permis aux chargés de mission d'identifier le nombre de structures référencées sur le Handiguide des Sports, de connaître les clubs dynamiques en matière d'accueil du public en situation de handicap et, à l'inverse, d'avoir une vision sur les freins au développement du parasport dans les autres clubs du territoire.</p> <p>Là encore, cette enquête devrait permettre de construire des actions directement en phase avec les besoins des acteurs sportifs du territoire, dès 2023.</p>
<p>Facilité de mise en œuvre</p>	<p></p>

ACTION 3.3 : Organiser des moments d'acculturation à la possibilité de la pratique sportive auprès des populations en situation de handicap

<p>Rappel des constats Contexte</p>	<p>L'auto-censure à la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap demeure, malgré la médiatisation croissante des Jeux Paralympiques et les communications plus nombreuses des institutions (notamment du ministère des sports) au sujet de l'intérêt de la pratique sportive à des fins de prévention santé notamment.</p> <p>En parallèle, le taux de pratique observé chez les personnes en situation de handicap demeure encore aujourd'hui très inférieur à celui observé chez les personnes en population ordinaire.</p> <p>Dédramatiser l'accès au sport constitue donc un des enjeux.</p>
<p>Modalités d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'expérience avec un(e) parasportif(ve) du territoire, de haut-niveau ou non. • Ciné-débats autour du parasport (avec comme films supports : Rising Phoenix, Campeones, De toutes nos forces...) • Mise en place de conférences, réunions publiques, temps d'échanges.... Incluant des personnes en situation de handicap du territoire.
<p>Population cible</p>	<p>Personnes en situation de handicap</p>
<p>Partenariats / Acteurs à mobiliser</p>	<p>Communes ayant une salle de projection CCAS Clubs sportifs pour permettre une interaction le jour J (via communes et/ou OMS) Parasportifs (partage d'expériences)</p>
<p>Ressources et/ou supports mobilisables</p>	<p>Le réseau d'acteurs locaux</p> <p>Relais d'information auprès du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouve ton parasport : https://trouvetonparasport.france-paralympique.fr/#/ • Handiguide des sports : https://www.handiguide.sports.gouv.fr/
<p>Bonne pratique pour s'inspirer</p>	<p>Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique soutient l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport. A l'échelle de la délégation du Pays de Retz (http://petr-paysderetz.fr/), le Département a organisé en 2020 des projections du film « Campeones », auxquelles étaient associés des retours d'expériences d'acteurs locaux et de para sportif-ves de haut niveau. L'occasion de sensibiliser le grand public à la question parasportive, et de faire du lien entre les personnes en situation de handicap et les clubs sportifs du territoire.</p>
<p>Facilité de mise en œuvre</p>	<p style="text-align: center;"></p>

ACTION 3.4 : Orienter et accompagner individuellement les usagers en situation de handicap vers les acteurs sportifs du territoire

Rappel des constats Contexte	<p>Les différents états des lieux de la pratique sportive des Personnes en situation de handicap montrent la nécessité de développer l'accompagnement individualisé des personnes vers la pratique sportive.</p> <p>A l'heure actuelle, nombreuses sont les personnes en situation de handicap qui méconnaissent l'écosystème parasportif tel qu'il est composé aujourd'hui et les possibilités de pratique qui s'offrent à eux. Au-delà de la difficile lisibilité de l'écosystème, l'offre sportive reste elle-même difficile d'accès, surtout en proximité du lieu de vie. Par ailleurs, l'accompagnement individuel des professionnels et bénévoles du mouvement sportif demeure hétérogène, mais on note un réel effet de levier sur l'engagement dans la pratique dès lors que les encadrants/dirigeants prennent le temps d'un accompagnement individualisé des publics accueillis.</p> <p>Dans le sport comme ailleurs, il demeure important de faire changer les mentalités et de partir du désir de la personne pour l'accompagner au mieux vers la pratique sportive de son choix.</p>
Modalités d'actions	<ol style="list-style-type: none">(1) Identifier les possibilités d'accompagnement individuelles et les valoriser. Ces derniers peuvent être à trouver parmi les acteurs du territoire :<ul style="list-style-type: none">- Les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) qui parfois proposent des dispositifs d'accompagnement (voir bonne pratique du CDOS 85) ;- Les dispositifs d'accompagnement à l'autonomie (par exemple ceux portés par les Maisons Départementales des Solidarités Famille (MDSF), les Espaces Départementaux des Solidarités (EDS), les référents des centres locaux d'information et de coordination (CLIC), communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)...) ;- Les Maisons Sport Santé du territoire, dont vous trouverez la cartographie ici : https://onyva-paysdelaloire.fr/le-dispositif/- Tout autre dispositif d'accompagnement individuel dont vous pourriez avoir connaissance...(2) Organiser des temps de sensibilisation au parasport à destination des acteurs qui accompagnent l'utilisateur mais qui ne sont pas armés sur la question du sport (acteurs comme les référents des EDS, des CLIC, les référents des CPTS, etc.)(3) Si besoin, créer un dispositif d'accompagnement individuel vers la pratique sportive (voir « exemples à suivre »)
Population cible	Personnes en situation de handicap Milieu médico-social

Partenariats / Acteurs à mobiliser	<p>En lien avec CCAS/CCIAS et ESMS pour communiquer auprès des publics de cette possibilité d'être accompagnés CDOS et/ou OMS pour relais avec structures sportives</p> <p>Acteurs dits « sociaux » : CLIC, EDS, CPTS</p> <p>Maisons Sport Santé</p>
Ressources et/ou supports mobilisables	<p>Les différentes Maisons Sport Santé, dont l'accompagnement individuel en vue d'une reprise d'activité physique et sportive est la vocation : https://onyva-paysdelaloire.fr/le-dispositif/</p>
Bonnes pratiques pour s'inspirer	<p>Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée (85) porte un dispositif intitulé « PAIPS : Projet d'Accompagnement Individualisé à la Pratique Sportive (devenu aujourd'hui dispositif « j'active ma santé »). Ce dispositif vise à accompagner notamment les personnes en situation de handicap vers la reprise de la pratique sportive.</p> <p>Plusieurs étapes d'accompagnement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Entretien avec la personne pour identifier ses besoins, les freins qu'elle rencontre à pratiquer une activité sportive (psychologique, financier, de mobilité) 2- Recherche d'un club à proximité de son domicile (recherche d'une solution pour le transport si besoin) 3- Prise de contact avec le club et accompagnement à la première séance d'essai si besoin 4- Suivi régulier avec la personne <p><u>Aide financière</u> : coupon découverte (aide de 80€ à la première prise de licence dans un club)</p> <p><u>Partenariats</u> : SDJES, MDPH, Conseil Départemental, Comités Départementaux sport adapté et handisport, clubs.</p> <p>D'autres dispositifs de cet ordre existent ailleurs en France. C'est le cas du dispositif d'accompagnement individuel porté par l'association « Dahlrir » en Auvergne-Rhône-Alpes notamment. L'association facilite l'intégration des personnes fragilisés en leur proposant un parcours d'accompagnement sur-mesure au sein de clubs ou associations de loisirs de leurs choix. Voir https://www.dahlrir.fr/.</p>
Facilité de mise en œuvre	

ACTION 3.5 : Coordonner la mise en place d'événements de découverte sportive sur les communes

Rappel des constats Contexte	<p>La lisibilité des événements de découverte sportive à destination des personnes en situation est difficile, bien que les événements soient nombreux. Ceux-ci ne rencontrent pas toujours leur public.</p> <p>En parallèle, les événements de découverte « multisports », en lien avec tous les clubs locaux, avec une offre spécialement destinée aux personnes en situation de handicap, ne sont pas fréquemment organisés.</p> <p>Il existe donc un triple enjeu : lisibiliser les événements existants, mobiliser les clubs de l'EPCI sur un temps fort pour permettre la rencontre avec le public et permettre aux personnes de poursuivre une pratique régulière dans un club de proximité.</p>
Modalités d'actions	<ol style="list-style-type: none">(1) Recenser les événements existants en matière de parasport et en faire la promotion, sur les agendas intercommunaux et/ou sur les sites d'information locale : https://www.infocale.fr/(2) Inciter les acteurs du territoire intercommunal à intégrer la découverte parasportive aux événements sportifs qu'ils organisent(3) Créer, en lien avec les clubs de chaque commune, des moments de découverte de pratiques sportives à destination des PSH pour leur permettre de poursuivre la pratique régulièrement dans le club de leur choix en proximité
Population cible	Grand public et Personnes en situation de handicap
Partenariats / Acteurs à mobiliser	<p>En lien avec les communes (service sport et/ou OMS quand il existe) et leurs clubs sportifs pour connaître les agendas sportifs</p> <p>ESMS et CCAS/CIAS pour diffusion auprès des publics Une personne de la collectivité en capacité de recueillir les besoins des populations en matière d'orientation vers des activités lors des ateliers</p> <p>Educateurs sportifs des clubs et/ou des communes quand il y en a (ETAPS)</p>
Ressources et/ou supports mobilisables	<ul style="list-style-type: none">• Infocale : https://www.infocale.fr/• Agendas des différents clubs du territoire• S'appuyer sur les journées « spéciales » sport et/ou handicap, balisées dans l'agenda annuel (voir « marqueurs temporels » en préambule)• Communiquer sur ces événements au travers des communes labélisées « Terres de Jeux » (https://terredejeux.paris2024.org/).
Bonne pratique pour s'inspirer	<p>En juin 2022, l'Office des Sports Yonnais a organisé, avec La Roche-sur-Yon, le Comité Départemental Sport Adapté de Vendée et le Comité Départemental Handisport de Vendée la première journée « À LA DÉCOUVERTE DU PARASPORT YONNAIS ». Il s'agissait de proposer au public (dont des personnes en situation de handicap de venir à la rencontre des clubs qui s'investissent pour le développement du sport pour tous et découvrir l'offre parasportive sur la ville de la Roche sur Yon.</p>
Facilité de mise en œuvre	

ACTION 3.6 : Accentuer les liens entre les établissements médico-sociaux et clubs sportifs du territoire

Rappel des constats Contexte	<p>Même si les liens entre les établissements médico-sociaux et les clubs sportifs tendent à s'accroître ces dernières années, il existe encore un enjeu fort à densifier ces liens, pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none">• que les personnes accueillies dans les établissements puissent augmenter leur temps de pratique sportive, répondant à l'enjeu de santé publique actuel ;• que les activités auxquelles elles puissent accéder soient suffisamment diversifiées pour trouver une pratique adaptée à leurs envies ;• que ces dernières puissent se voir proposer la possibilité de pérenniser leur pratique dans le cadre d'un club sportif local ;• que les structures médico-sociales perçoivent l'importance d'intégrer l'activité sportive comme un axe fort au sein de leur projet d'établissement. <p>En parallèle, la loi « démocratiser le sport en France » adoptée et publiée au JO du 3 mars 2022, demande explicitement « l'obligation pour tous les établissements et services médico-sociaux (ESMS) de nommer un référent « activité physique et sportive » parmi son personnel qui sera chargé de mettre en œuvre des programmes d'activité physique et sportive pour des personnes fragiles ou en situation de handicap. » : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287568</p>
Modalités d'actions	<p>Favoriser la rencontre entre les clubs du territoire identifiés comme pouvant accueillir des personnes en situation de handicap et les établissements médico sociaux.</p> <p>S'appuyer sur la loi sport pour identifier les référents sport dans les ESMS et les mettre en lien avec les clubs sportifs locaux.</p> <p>Favoriser l'accès des ESMS (ou des clubs intervenant en lien avec les ESMS) aux équipements sportifs pour la mise en place de créneaux réguliers pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Contribuer à densifier les liens entre monde sportif (clubs) et monde médico-social au travers de partenariats entre ces deux types de structures pour la mise en œuvre de cycles d'activité sportive s'appuyant sur l'axe "activité sportive" du projet d'établissement.</p> <p>Contribuer à pérenniser ces liens et à faire basculer les personnes accueillies d'une pratique en établissement à une pratique pérenne en club.</p>
Population cible	ESMS et clubs sportifs du territoire
Partenariats / Acteurs à mobiliser	<p>Les communes et leurs clubs sportifs pour les sensibiliser à la nécessité de se mettre en lien avec les acteurs médico-sociaux.</p> <p>Les ESMS du territoire pour les sensibiliser à la nécessité de se mettre en lien avec les clubs sportifs du territoire.</p>

	<p>Les conseils départementaux en tant qu'appui pour favoriser la mise en place de conventions ESMS / clubs pour d'éventuels financements.</p> <p>Le CPSF par le biais de son dispositif ESMS x Clubs (https://france-paralympique.fr/esms-x-clubs/) qui vise à aider à la création de lien entre clubs et ESMS du territoire (financement pour le club prévu également).</p> <p>Eventuellement les Maisons Sport Santé qui peuvent parfois assurer un rôle d'interface : https://onyva-paysdelaloire.fr/le-dispositif/</p>
<p>Ressources et/ou supports mobilisables</p>	<p>Loi sport : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287568 (Principaux éléments résumés ici : https://urlz.fr/j4PR)</p> <p>Relais d'information auprès des clubs sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Handiguide des sports : https://www.handiguide.sports.gouv.fr/ • Le projet « ESMS x Clubs » du CPSF : https://france-paralympique.fr/esms-x-clubs/ qui vise à aider à la mise en lien entre un ESMS et un Club du territoire • Annuaire des clubs et/ou des ESMS existants sur le territoire
<p>Facilité de mise en œuvre</p>	<p style="text-align: center;"></p>

ACTION 3.7 : Sensibiliser les professionnels du travail social du territoire à la pratique parasportive

Rappel des constats Contexte	<p>Les professionnels du travail social (auxiliaires de vie, Aide Médico Psychologique, accompagnants éducatif et social, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux au sein des MDPH/MDA...) sont encore assez peu armés sur la question du sport pour pouvoir renseigner et accompagner les publics qu'ils accompagnent.</p> <p>En parallèle, la loi « démocratiser le sport en France » adoptée et publiée au JO du 3 mars 2022, demande explicitement « l'obligation pour tous les établissements et services médico-sociaux (ESMS) de nommer un référent « activité physique et sportive » parmi son personnel qui sera chargé de mettre en œuvre des programmes d'activité physique et sportive pour des personnes fragiles ou en situation de handicap. » : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287568</p>
Modalités d'actions	<ol style="list-style-type: none">(1) Identifier les professionnels du travail social (AESH, Educateurs Spécialisés, Accompagnants Educatif et Social) qui exercent sur le territoire, en lien avec les acteurs médico-sociaux et les CCAS / CIAS(2) Construire des temps de sensibilisation sur le parasport à destination de ces professionnels, en lien avec les acteurs sportifs et notamment le CPSF(3) Constituer un réseau de partage de bonnes pratiques avec les référents sports des ESMS
Population cible	Professionnels du travail social
Partenariats / Acteurs à mobiliser	En lien avec le milieu médico-social et les établissements scolaires (communes) CPSF, en lien avec le CDOS et/ou OMS pour organiser des temps de formation au contact des structures sportives
Ressources et/ou supports mobilisables	Loi sport : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287568 (Principaux éléments résumés ici : https://urlz.fr/j4PR) Le projet « ESMS x Clubs » du CPSF : https://france-paralympique.fr/esms-x-clubs/
Bonne pratique pour s'inspirer	En Maine et Loire, le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) a sollicité auprès d'un collectif départemental « Sport et Handicaps » (constitué des services du ministère des sports à l'échelle départementale et d'acteurs sportifs) une formation de ses agents à la problématique d'accès au sport pour les personnes en situation de handicap. Ainsi, les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap au quotidien à la MDA seront en mesure de les guider vers la pratique sportive de leur choix.
Facilité de mise en œuvre	

ACTION 3.8 : Participer à la mobilisation des communes sur le parasport

Rappel des constats / Contexte	<p>Les communes et intercommunalités, par leur proximité avec les pratiquants et le rôle fondamental qu'elles jouent en matière d'équipements sportifs ou de soutien à la pratique, peuvent contribuer à lever les freins à la pratique sportive des PSH.</p> <p>Il faut les mobiliser tout en leur apportant des clés de compréhension de l'écosystème et des actions qu'elles peuvent mener concrètement.</p>
Modalités d'actions	<p>Contribuer à diffuser les informations aux communes sur la possibilité de s'engager, par l'intermédiaire du guide des parasports : https://indd.adobe.com/view/df411eb-2dcb-4861-bd59-6bfb2043f4de</p> <p>Inciter les communes à travailler de manière transversale entre services des sports et services relatifs à l'autonomie des personnes.</p> <p>Ce guide, réalisé par le CPSF conjointement avec l'Association Nationale des élus en charge des Sports (ANDES) permet d'apporter des clés de compréhension aux communes sur le parasport, à travers 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le soutien à la pratique sportive ;• Les équipements ;• La formation / l'encadrement ;• Le milieu scolaire.
Population cible	Communes du territoire, élus en charge des sports et/ou du social / autonomie.
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Communes (services sport et relatifs à l'autonomie en même temps)
Ressources et/ou supports mobilisables	<ul style="list-style-type: none">• Le guide des parasports (qui contient des renvois vers l'ensemble des outils précédemment cités : Handiguide, Trouve Ton Parasport, Clubs x ESMS, etc.) : https://indd.adobe.com/view/df411eb-2dcb-4861-bd59-6bfb2043f4de
Facilité de mise en œuvre	

ACTION 3.9 : Sensibiliser les communes à l'accessibilité universelle des équipements sportifs

Rappel des constats / Contexte	<p>Les communes et intercommunalités, par le fait qu'elles soient en majorité les propriétaires des équipements sportifs utilisés par les acteurs du monde du sport sur les territoires, ont une responsabilité en matière de prise en compte de l'accessibilité universelle dans le cadre de la construction et/ou de la mise aux normes d'équipements sportifs structurants.</p> <p>Dans ce cadre, il est important de rappeler :</p> <ul style="list-style-type: none">• Que l'accessibilité se pense de façon universelle (pour tous les types de handicaps, et pas seulement les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil) ;• Qu'il convient également de réfléchir à l'accessibilité dite « d'usage ». C'est-à-dire de ne pas seulement penser à la norme d'accessibilité, mais d'aller au-delà et de penser à l'usage qui sera fait des installations au quotidien par les pratiquants sportifs en situation de handicap ;• Que penser l'accessibilité seulement ne suffit pas et qu'il convient de réfléchir à l'accessibilité du bâti au regard d'un projet d'accueil de personnes en situation de handicap avec les clubs du territoire.
Modalités d'actions	<p>Contribuer à diffuser la démarche de construction et/ou de mise en accessibilité aux communes en s'appuyant sur le guide des parasports : https://indd.adobe.com/view/df411eb-2dcb-4861-bd59-6bfb2043f4de</p> <p>Vous trouverez en annexe 2 la fiche-pratique concernant l'accessibilité des équipements.</p>
Population cible	Communes du territoire, élus en charge des sports.
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Communes (services sport) Associations gestionnaires type APF pour challenger l'accessibilité d'usage des équipements
Ressources et/ou supports mobilisables	Fiche-pratique « équipements » en annexe 2 du présent document. Enveloppe « ANS équipements » de l'Agence Nationale du sport, pour aider financièrement la mise en accessibilité : https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2022-03/ANS_ES_2022-03-21_Fiche_H_2022.pdf → contact : https://www.agencedusport.fr/node/169
Bonne pratique pour s'inspirer	Dans le Maine et Loire, la commune de Saint Barthélémy d'Anjou a par exemple sollicité l'association APF France Handicap 49 pour l'aider à exprimer les besoins en matière de rénovation des bâtiments sportifs de la ville. En lien avec les chargés d'accessibilité, l'association a aidé la commune à faire un état des lieux de l'existant et a proposé des pistes d'amélioration pour rendre plus accessible les équipements sportifs de la ville.
Facilité de mise en œuvre	

ACTION 3.10 : Contribuer à sensibiliser les clubs sportifs du territoire à devenir « para-accueillants »

Rappel des constats Contexte	<p>Encore trop de clubs sportifs paraissent frileux à l'idée d'accueillir une ou plusieurs personnes en situation de handicap, bien que la majorité des déficiences ne requiert pas d'adaptation majeure. Dans ce cadre, la qualité de l'encadrement qui repose sur la formation des éducateurs et des dirigeants de clubs est un enjeu central. Un meilleur accompagnement des clubs à connaître à la fois les différentes typologies de situation de handicap, ainsi que l'environnement partenarial dans lequel ils peuvent évoluer et le fléchage vers des dispositifs de financement existants pour les aider dans leur projet (achat de matériel par exemple) semble également nécessaire.</p>
Modalités d'actions	<p>Monter des groupes de travail inter clubs (échanges de bonnes pratiques, partages d'expérience, etc.) pour mutualiser les moyens et faciliter le travail collectif.</p> <p>Inciter les clubs à effectuer des « semaines-test » sur l'accessibilité de leur pratique sportive, en lien avec des usagers « experts » qui évalueraient les besoins encore non couverts dans l'accès à la pratique.</p> <p>Mettre à disposition des acteurs un résumé de l'architecture de formation existante dans le paysage sportif aujourd'hui, en lien avec le CPSF.</p> <p>Solliciter auprès du CPSF la mise en œuvre de la « formation para-accueillante » sur le territoire intercommunal. Ce dispositif clé en main permet de former les clubs d'un territoire donné à devenir « para-accueillants ».</p>
Population cible	Clubs sportifs (dirigeants et éducateurs)
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Le mouvement sportif intercommunal (clubs). Le Référent Paralympique Territorial qui pourra vous proposer de décliner la formation para-accueillante sur votre territoire : Anthony Guidoux (07.61.32.70.95 / a.guidoux@france-paralympique.fr).
Ressources et/ou supports mobilisables	La Formation Para Accueillante : https://france-paralympique.fr/wp-content/uploads/2021/06/fpa-presentation.pdf
Bonne pratique pour s'inspirer	En 2021, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a été sollicité par la ville de Paris afin d'outiller et de former les clubs du territoire parisien à développer l'accueil des pratiquants en situation de handicap quel que soit le handicap. Le CPSF a monté un module de formation pour les clubs para-accueillants, en lien étroit avec les fédérations historiques, Handisport et Sport Adapté. Ce dispositif, testé auprès de plusieurs clubs, est aujourd'hui déclinable partout en France, sur demande des collectivités.
Facilité de mise en œuvre	

